

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de films
« Musiques en courts »**

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux, les Amis du Trianon et le conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, a organisé, pour la treizième édition, au cinéma Trianon, « Musiques en courts », concours de composition de musiques de films.

Ce concours est destiné à révéler et récompenser les meilleures compositions originales créées à partir de courts métrages existants. Tous les genres musicaux sont acceptés. Une première sélection a retenu 14 candidats.

Le jour du concours, le dimanche 20 novembre 2016, trois jurys ont décerné trois prix.

Le jury professionnel était présidé par Amine BOUHAFI, compositeur de musiques de films, et comprenait parallèlement Emmanuelle AUREGAN, directrice de l'Animathèque MJC, Laurent DUVAL, musicien professionnel scénariste, Vincent JACQZ, professeur au conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, et Eliza MAGRI, conseillère municipale.

Le jury du public était constitué par l'association des Amis du cinéma Trianon et rassemblait des membres de l'association : Michel BOURGUIGNON, Marie-Pierre CHATRAS, Roger-Nicolas DORIER, Henri HAERTELMAYER, Françoise JACQUOT-Gérard, Claude STUDIEVIC, Nicole VANPEENE.

Le troisième jury, du public jeunes, était constitué d'Héloïse CLEMENT, Dorian FLIPO, Lou GUENET, Matthieu MASQUELIER, Dara NABATI.

Ce concours était doté de trois prix d'un montant global de 3 000 € : 1 500 € pour le prix du jury professionnel, 750 € pour le prix du jury du public et 750 € pour le prix du jury du public jeunes.

L'Animathèque MJC participe à la manifestation en diffusant l'appel à candidature, en aidant à la pré-sélection des candidats et à la sélection des courts métrages et en offrant la possibilité aux trois lauréats et aux mentions spéciales d'enregistrer ultérieurement leur composition musicale créée pour le concours dans les studios de la Caisse claire.

Pour l'édition de 2016, la SACEM a attribué à la manifestation une subvention de 4 000 €. Elle salue l'originalité du concours et la démarche de la Ville en faveur de la création artistique.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder, au vu des conclusions des jurys, à l'attribution des prix aux lauréats, soit :

- la somme de 1 500 € pour le prix du jury professionnel à Geoffroy DROUIN, pour sa composition pour piano et électronique sur le court métrage « Cendres amoureuses » de David Basso ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury du public à Xavier BOUCHAUD, pour sa composition pour piano pour le court métrage « La petite pousse » de Chaitane Conservat ;
- la somme de 750 € pour le prix du jury du public jeunes à Jérôme HARDY, pour sa composition pour guitares, synthétiseurs, matières entièrement composées et pré-enregistrées, diffusées par poste cassette et sampleur pour le court métrage « Cendres amoureuses » de David Basso.

Une mention spéciale du jury professionnel, sans dotation, a été décernée à Cédric FORRE, (groupe Duo Forré-Souppaya), pour sa composition pour saxophone baryton, clarinette, piano jouet, tuyaux, bandes créées via ordinateur, violoncelle, sur le court métrage « Cendres amoureuses » de David Basso.